

Il y a ensuite le budget du 12 novembre 1981, présenté au cours de la même session, 20 mois après le début de la 32^e législature. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit du budget qui a été détruit petit à petit par le ministre qui l'a présenté. En tout, on a annoncé 90 changements aux mesures budgétaires qui avaient été présentées publiquement le soir du 12 novembre.

Le budget du 12 novembre 1981 a finalement été approuvé le 8 décembre, si je ne m'abuse. Il a été approuvé mais il a été mutilé, comme un fromage grignoté par des souris. On a approuvé 90 changements au budget. Que vaut cette approbation? Que font les députés de l'arrière-ban qui donnent leur appui au gouvernement et le regardent faire 90 trous dans ce budget? Les députés n'ont-ils plus aucun amour propre? Je suis forcé de poser la question.

Même le déficit budgétaire prévu dans le budget de novembre 1981 a été renié dans le budget suivant du ministre, celui du 28 juin 1982, présenté il y a 26 mois environ durant la même session. Dans le budget de novembre, le ministre avait prévu un déficit de 10.5 milliards de dollars. En juin, soit huit mois plus tard seulement, il a été obligé d'annoncer que le déficit avait presque doublé, passant de 10.5 à 19.6 milliards de dollars et que les besoins financiers annoncés dans le budget de novembre 1981 avaient pratiquement triplé en huit mois, qu'ils étaient portés de 6.6 à 17.1 milliards de dollars.

Le système budgétaire s'effondrait manifestement à plusieurs titres. Certaines mesures budgétaires étaient modifiées et retirées. Les prévisions sur les déficits et sur les dépenses étaient complètement révisées.

Le nouveau ministre des Finances a présenté un mini-budget le 27 octobre 1982. Il a fait une déclaration par laquelle il présentait un projet de loi visant à augmenter le pouvoir d'emprunt de 4 milliards de dollars. Je le répète, une telle initiative allait à l'encontre des traditions et ce faisant, le gouvernement refusait au Parlement le droit de discuter des mesures budgétaires au moment où elles sont proposées. Le projet de loi C-128 sur le pouvoir d'emprunt a été adopté en moins d'une semaine. Il a été approuvé le 2 novembre 1982 par la majorité silencieuse qui siège en face de nous.

Un mois plus tard, le 7 décembre 1982, on a présenté le bill C-139, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu pour la rendre conforme aux dispositions du budget de juin. Ce bill n'a été adopté que le 24 mars 1983. Il a reçu la sanction royale le 30 mars 1983, le jour même où la Chambre ajournait ses travaux pour le congé de Pâques.

Que s'est-il passé ensuite, monsieur le Président? La saga du budget a connu de nouveaux rebondissements. Croyez-le ou non, cinq jours après que le bill sur l'impôt sur le revenu eût reçu la sanction royale, le ministre a rendu public un document intitulé «Projet d'amendements à la loi de l'impôt sur le revenu». Il prétendait qu'il n'avait pas eu le temps de proposer ces amendements pendant le débat sur le bill C-139, même si le bill en question avait été étudié à la Chambre pendant plus de trois mois, soit depuis le 7 décembre 1982. C'était un nouvel accroc au processus budgétaire. La Chambre venait tout juste d'adopter des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu, après les avoir étudiées pendant trois mois et demi, afin de mettre en vigueur les dispositions de budgets précédents. Or, voilà qu'on dévoilait une nouvelle série d'amendements proposés pendant le congé parlementaire. J'ai reçu ces documents à

Le budget—M. Donald W. Munro

mon bureau le 6 avril, pendant que j'étais dans ma circonscription pour le congé de Pâques. Faut-il s'étonner que l'on s'interroge sur l'avenir du Parlement?

• (1210)

Et ce n'est pas tout. J'arrive maintenant aux événements des 18 et 19 avril dernier. Ces irrégularités ont été discutées en long et en large à la Chambre et dans les médias, et la présidence a jugé qu'il n'y avait pas matière à question de privilège. Mais qu'il y ait eu ou non violation des privilèges—et j'insiste pour conserver mon droit de ne pas être convaincu par les arguments que l'on a avancés pour donner raison au ministre des Finances—toute cette histoire concernant les photographies prises au téléobjectif et les mesures de relance annoncées par le ministre des Finances demeure l'une des pages les plus sombres de la première session de la 32^e législature, qui est déjà démesurément longue puisqu'elle dure maintenant depuis 36 mois et qu'elle entre dans sa quatrième année.

Le ministre a même été forcé d'aggraver son cas et d'afficher toute son arrogance et son mépris du Parlement. La présidence a peut-être jugé qu'il n'avait pas enfreint les privilèges de la Chambre, mais mon collègue le député de York-Peel (M. Stevens) a exposé la nature de son infraction dès le 21 avril. C'était la première occasion qu'il avait de se prononcer après avoir vu la documentation budgétaire qui avait été déposée deux jours auparavant, le 19 avril. Dans le texte de sa décision, la présidence donne un compte rendu du dépôt des divers documents pendant et immédiatement après l'exposé budgétaire. Toutefois, il y avait tellement de documents qu'il est difficile de préciser à quels documents et tableau la présidence fait référence.

Personnellement, je sais que j'ai reçu un document rectificatif le soir même, dans l'antichambre. Ce document était qualifié d'«addenda», et il devait être inséré après le premier paragraphe de la page trois de l'exposé budgétaire. Il s'agissait en fait des excuses du ministre. Il ne faisait pas son mea-culpa, mais il tentait de se justifier rationnellement et il annonçait qu'il avait découvert 200 millions de dollars de plus qu'il ajoutait aux dépenses prévues cette année pour la relance économique, ou plutôt pour la relance de la carrière du ministre.

J'ai également reçu, après en avoir fait la demande aux services du greffier, au moment où le député de York-Peel formulait sa question de privilège, une série de rectificatifs apportées à un certain nombre de pages d'un document budgétaire intitulé «Le plan financier». Ces rectifications étaient écrites à la main. Il s'agit d'un document bâclé et mal foutu, qui n'aurait jamais dû être déposé, même s'il s'agissait pour le ministre de ne pas perdre la face et même de sauver sa peau. Je suis heureux de dire que ce document n'a pas été estampillé par les services du greffier. Nous avons non seulement l'annexe au discours du budget, mais encore la version non corrigée et les diverses versions corrigées à la main de ces documents budgétaires. La confusion que ces documents ont causée méritait plus que le grand sourire béat que le ministre a arboré, une fois sa conduite scandaleuse excusée. Il vaut la peine de se souvenir des dates que je viens de mentionner au sujet des événements scandaleux qui ont eu lieu.